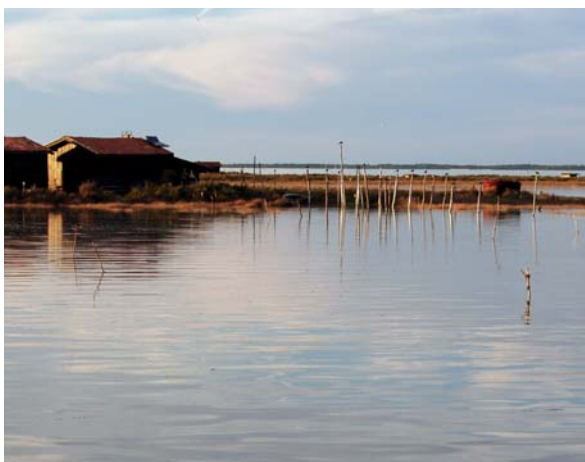




Les orientations de gestion

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été créé autour de sept grandes orientations :

- **améliorer la connaissance** des dynamiques du Bassin, de son lien avec l'océan et des échanges entre écosystèmes terrestres, lagunaires et marins ;
- **préserver et restaurer** la biodiversité lagunaire et l'attractivité du Bassin pour les oiseaux ;
- **garantir** la bonne santé écologique des milieux par une exigence sur **la qualité des eaux** et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages ;
- **promouvoir et accompagner les filières professionnelles** notamment la pêche et conchyliculture, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels ;
- **encourager des pratiques respectueuses** du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et l'innovation technologique ;
- **mettre en valeur des patrimoines** naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime ;
- **responsabiliser et sensibiliser** la population aux impacts des usages sur les équilibres naturels qui participent à la qualité de vie sur le Bassin.



Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

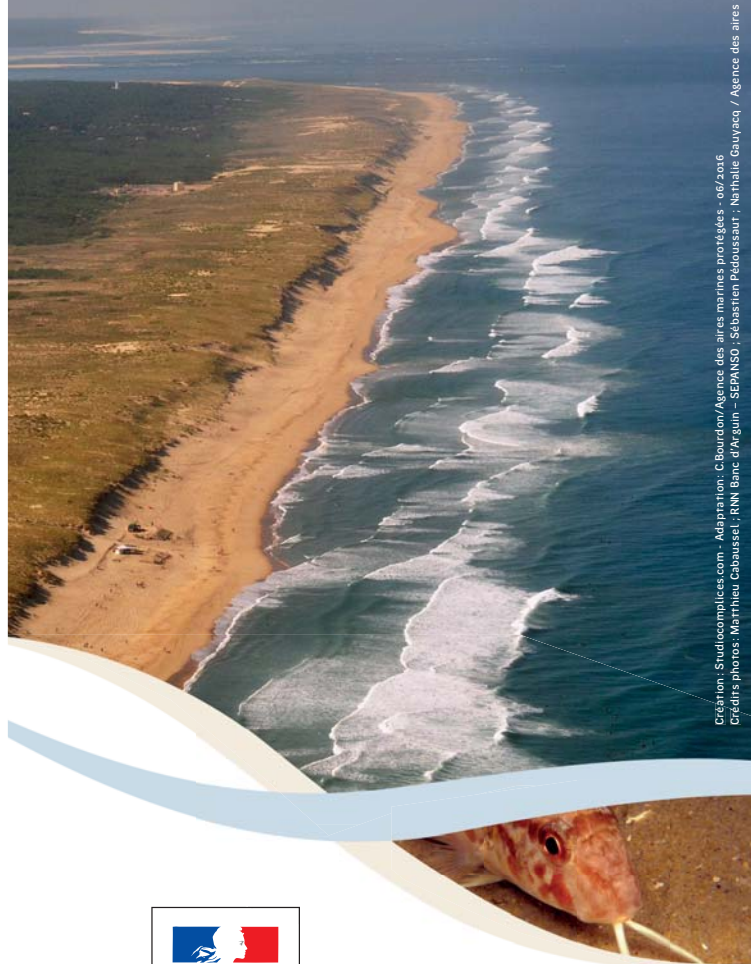
17 impasse des Baccharis
Résidence les Baccharis, appt. 29
33 470 Le Teich

Tél. : 05 56 22 06 86

www.parc-marin-bassin-arcachon.fr



Création : Studiocomplex.com - Adaptation : C. Bourdon / Agence des aires marines protégées - 02/2016
Crédits photos : Matthieu Cabausset, RNN Banc d'Arguin - SEPANSO, Sébastien Pedoussat, Naïl Galyacq / Agence des aires marines protégées.



Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon



Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon



Connaître, protéger et développer durablement

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est une **aire marine protégée**, un espace protégé en mer qui répond à trois objectifs : la **connaissance**, la **protection** du milieu et des patrimoines marins, le **développement durable** des activités maritimes.

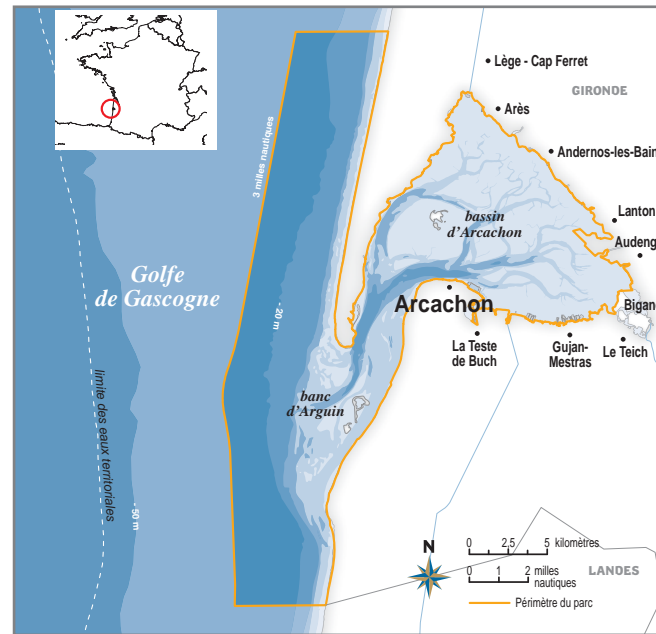
Créé le 5 juin 2014, c'est le sixième parc naturel marin de France. Au cœur de la côte sableuse d'Aquitaine, le Parc couvre **435 km² d'espace marin** englobant le Bassin (la lagune à marée) et les eaux atlantiques jusqu'à 3 milles nautiques au large. Il est bordé de 127 km de côtes, signe d'un fort lien terre-mer.

Il fait partie de l'**Agence des aires marines protégées**, un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Le Parc est géré par un **conseil de gestion** composé d'acteurs locaux : des élus, des représentants des usagers professionnels et de loisirs, des organismes environnementaux et culturels, des centres de recherche scientifique et des services de l'État.

Le conseil décide de la politique du Parc selon les **orientations de gestion** fixées dans le décret de création et élabore son **plan de gestion** à 15 ans.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon constitue, de par sa localisation et ses dynamiques, un espace d'**intérêt biologique majeur**. Activités humaines et environnement marin y sont historiquement et culturellement liés : la pêche, la conchyliculture et les activités de loisir sont les piliers d'une économie qui dépend de la mer.



Un écosystème lagunaire exceptionnel

- une **lagune à marée** dynamique et contrastée, qui se vide aux 2/3 à chaque basse mer ;
- un fleuve côtier, l'Eyre, apportant de l'eau douce, et son delta renforçant le **lien terre-mer** ;
- une grande **diversité** de milieux (prés salés, vasières, chenaux, bancs de sable, plages océanes, etc.) ;
- un **herbier de zostères**, lieu de reproduction, d'alimentation et d'abri, essentiel dans le cycle de vie d'espèces exploitées (seiche, sole, bar) ou patrimoniales (hippocampes) ;
- une importance internationale pour la **migration**, l'**hivernage** ou la **nidification** de nombreux oiseaux, parmi la centaine d'espèces régulièrement observées.

Des ressources et des hommes

- 315 **entreprises ostréicoles** pour plus de 910 emplois ;
- 300 emplois directs liés à la **pêche** ;
- 23 ports : 200 bateaux mixtes pêche-ostréiculture ; 76 navires de **pêche intra-bassin** et 42 franchissant les passes ; 55 licences de pêche à pied ;
- 3 400 emplois d'un **tourisme** saisonnier (1,3 million de nuitées/an), fortement lié à l'identité maritime du territoire ;
- Une **activité nautique** intense : 138 entreprises spécialisées et 1 600 emplois ; 12 000 embarcations sur le plan d'eau en saison.



Le Parc naturel marin se donne pour objectif la **préservation à long terme de ces richesses naturelles et culturelles avec un développement durable des activités.**